

Montréal, 21 août 2020



Bonjour chers parents,

Comme je vous l'ai mentionné la semaine dernière, toutes les informations concernant nos nouvelles routines visant l'application des normes sanitaires en vigueur vous seront communiquées au début de la semaine du 24 août, **plus précisément le 25 août**, soit une fois que les enseignants seront revenus au travail. Nous faisons ainsi honneur à notre valeur de vie démocratique! Le mardi 25 août, nous vous communiquerons aussi le nom du titulaire de votre enfant afin de limiter les contacts à l'arrivée des élèves le 27 août. J'ai toutefois de nombreuses informations à vous transmettre dès aujourd'hui.

1- Horaire pour la journée du 27 août

Pour le préscolaire

Les parents des élèves du préscolaire ont déjà reçu en début de semaine l'horaire de la rentrée progressive.

Pour le primaire

La journée d'école se déroulera selon l'horaire régulier, soit de 7h58 à 15h01. Le matin, il y aura une arrivée progressive de 7h58 à 8h20. Des précisions portant sur le déroulement de cette journée de rentrée vous seront acheminées le 25 août. **Attention!!! Le service de garde est fermé pour la période du matin. Il est ouvert le midi et le soir jusqu'à 18h00, comme à l'habitude.** À partir du 28 août, le SDG sera ouvert de 7h00 à 18h00.

2- Le 27 août : quoi apporter?

2.1 Pour les 2 premières journées d'école, soit les 27 et 28 août, **les élèves doivent apporter uniquement le matériel suivant dans leur sac d'école : leur coffre à crayons avec crayons à mines, crayons de couleur, taille-crayons, gomme à effacer, ciseaux, colle.** Le matériel doit être identifié et les crayons doivent être taillés. Pour tout le reste du matériel, chaque titulaire vous donnera des précisions en temps et lieu.

2.2 **Apporter une bouteille d'eau** bien identifiée. Cette bouteille devra toujours rester à l'école, car dans le but de limiter les zones de contacts fréquents, les fontaines d'eau seront fermées.

2.3 **Masque** pour les élèves du 3^e cycle. Comme le ministre Roberge l'a expliqué, le masque est considéré comme une pièce de vêtement et il doit être fourni par les parents. En cas d'oubli ou autres, nous avons des masques jetables à l'école.

2.4 Le matin, les élèves doivent idéalement arriver les mains libres, pour être prêts à ce que l'on te donne du gel désinfectant avant d'entrer dans l'école. Dans la mesure du possible, prévoir d'apporter son diner dans un sac pouvant se transporter sur l'épaule.

2.5 Le nombre d'objets circulant entre la maison et l'école quotidiennement doit être réduit au minimum : sac d'école, agenda, boîte à lunch. Afin de réduire la circulation d'objets, les jouets de la maison restent à la maison.

3- Traiteur

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez passer vos commandes dès aujourd'hui à l'adresse suivante : **lelunch.ca** Le service débutera le 14 septembre. Pour plus de détails (**VOIR DOCUMENT 1**)

4- Nouveau fonctionnement pour le départ du service de garde en fin de journée

Pour le moment, la Direction de la santé publique (DSP) nous demande de limiter la présence des parents dans l'école pour le moment, c'est pourquoi vous ne pourrez plus aller chercher votre enfant directement à son local en fin de journée. Chaque élève sera appelé par émetteurs-récepteurs et descendra seul au local d'accueil.

Afin de faciliter le départ des élèves en fin de journée, et surtout, afin de vous éviter d'attendre durant de longues minutes avant que votre enfant soit prêt, nous vous proposons d'utiliser l'application *Hop! Hop!* **Il s'agit d'une application qui vous permet d'indiquer en temps réel, à quelle heure vous allez arriver à l'école (VOIR DOCUMENT 2).** **Si vous êtes intéressés, vous n'avez qu'à mettre l'application sur votre téléphone et suivre les instructions.** D'autres services de garde l'utilisent et sont très satisfaits.

La mise en place de ce fonctionnement ne signifie pas pour autant que vous ne pourrez plus du tout entrer dans l'école. Nous devons simplement prioriser certains contextes. Par exemple, le 27 août, les parents du préscolaire sont invités à une rencontre d'information qui se déroulera selon les règles de la DSP. Pour ce qui est de votre présence en classe, nous allons vous donner des précisions lors de l'assemblée générale du 15 septembre, mais jusqu'à cette date, il ne sera pas possible pour vous de venir en classe. Nous verrons par la suite. Il ne faut surtout pas oublier que votre rôle de coéducateur comporte bien d'autres dimensions pouvant se vivre comme à l'habitude : soutenir votre enfant dans sa rentrée particulière, collaborer avec les nouveaux parents, participer à l'assemblée générale, etc.

5- Résumé des règles de distanciation sociale

Quelques parents m'ont écrit cette semaine afin d'avoir des précisions sur l'application des règles de distanciation sociale à l'école. Je vous ai donc préparé un résumé. Tous les autres sujets (masques, lavage de mains, partage d'objets, déplacements, etc.) seront traités dans mon envoi du 25 août.

5.1 Pas de distanciation nécessaire :

- ⇒ Entre les élèves d'une même classe, tant au primaire qu'au préscolaire

- ⇒ Entre les élèves du préscolaire et leurs intervenants (le port du matériel de protection pour les éducateurs et enseignants du préscolaire est obligatoire)

5.2 Distanciation 1 mètre :

Les élèves de 2 classes différentes doivent toujours se tenir à 1 mètre de distance, tant au primaire qu'au préscolaire. Cela signifie que lorsque des regroupements sont nécessaires entre les élèves de 2 groupes (au service de garde par exemple après l'école, car il y a moins d'éducateurs que de groupes-classes), les activités seront organisées de manière à ce que la distance d'un mètre soit respectée entre les amis de groupes-classes différents.

La DSP nous demande de limiter et non d'éviter ce type de regroupements. Notre réalité organisationnelle demande, à un moment ou à un autre, de placer des élèves de différents groupes dans le même local. Dans ce cas de figure, c'est la norme du « 1 mètre » de distance qui sera respectée en tout temps. La seule manière d'éviter les regroupements du genre aurait été de modifier les ratios, mais ce n'est pas le choix qui a été fait par les autorités.

Que ferons-nous pour aider les élèves à respecter une distance de 1 mètre avec les amis des autres classes?

De toute évidence, les adultes de l'école ne savent pas par cœur à quel groupe-classe chacun des élèves appartient. Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle règle, tous les élèves de l'école devront porter un petit bracelet : un fil de couleur avec une bille distinctive pour chacun des groupes-classes de l'école. Sur ce point, nous avons grandement besoin de votre collaboration. Les enfants ne devront pas enlever ce bracelet. Il est tout simple et ils pourront se doucher sans l'enlever. De plus, il est à noter aussi que chaque groupe-classe aura un endroit désigné dans la cour d'école. Tout est organisé de manière à limiter les croisements entre les groupes.

5.3 Distanciation 2 mètres

Tous les élèves du primaire doivent garder 2 mètres de distance avec tous les adultes de l'école. Si une intervention nécessite davantage de proximité, l'adulte devra porter les protections nécessaires (masque, visière). De plus, dans chaque classe, on retrouve 5 isolements à cloisons transparentes qui permettront des rapprochements sécuritaires entre élèves et enseignants.

Quelques rappels

Matériel scolaire

Les listes de matériel scolaire ainsi que quelques autres documents utiles liés à la rentrée se trouvent sur notre site internet depuis la fin juin. Voici le lien pour y accéder directement: <https://atelier.csdm.ca/ecole/annee-scolaire/>

Changement de date pour l'assemblée générale: mardi 15 septembre

Attention! Le calendrier scolaire indique que l'assemblée aura lieu le 24 septembre, mais l'assemblée générale des parents se tiendra le mardi 15 septembre en début de soirée (heure précise à venir). Cette rencontre sera virtuelle.

Enseignement à distance

Lundi dernier, le ministre Jean-François Roberge a annoncé que **les élèves ayant une condition médicale particulière les rendant vulnérables à la Covid-19 et les élèves vivant sous le même toit qu'une personne ayant une condition médicale particulière** pourront bénéficier de l'enseignement à distance. Afin d'organiser ce service dans les meilleurs délais, j'aimerais savoir le plus rapidement si votre enfant est concerné par cette situation. **Le cas échéant, veuillez communiquer avec moi dès que possible. De plus, il est absolument nécessaire de fournir un billet médical qui valide le tout.**

Je vous souhaite une très belle fin de semaine. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi. À très bientôt! Sophie Daigle, directrice